

## DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION DU COMITE SYNDICAL

N°2025/13

### Objet : « Programme Rivières sauvages »

Le Président du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la séance du Comité Syndical d'installation du 5/10/2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 5/10/2020 relative aux délégations de compétences et d'attributions accordées au Président,  
Vu la délibération du Comité Syndical du 20/02/2025 validant la programmation pour l'année 2025,

### DECIDE

#### Article 1 :

Le plan de financement définitif relatif à l'opération « **Programme Rivières sauvages** » est arrêté comme suit :

| Dépenses en €                            |           | Recettes en € |           |
|------------------------------------------|-----------|---------------|-----------|
| Nettoyage replantation site expérimental | 9 510.00  | Région        | 4 000.00  |
| Fresque de la rivière                    | 2 879.00  | DREAL         | 11 000.00 |
| Fête renouvellement Label                | 411.00    |               |           |
| Scénario documentaire                    | 2 200.00  |               |           |
| TOTAL                                    | 15 000.00 | Total         | 15 000.00 |

#### Article 2

La Région Auvergne Rhône Alpes et la DREAL seront sollicitées en vue du financement de cette opération.

Copie adressée :

- au Préfet de l'Isère
- au Comptable de la collectivité

Fait à St Pierre de Chartreuse,  
Le 4 avril 2025

Pour copie conforme

Le Président  
Dominique ESCARON

